



Concours du second degré

Rapport de jury

Concours réservé

Section : DOCUMENTATION

Session 2014

Rapport de jury présenté par :
Jean-Louis DURPAIRE

Président du jury

Sommaire

Sommaire	Erreur ! Signet non défini.
Commentaires et observations du président.....	4
Les chiffres du concours	5
L'épreuve d'admissibilité	6
L'épreuve d'admission	10
Annexes	18

Commentaires et observations du président

Cette deuxième édition du concours réservé de documentation a été marquée par une très forte baisse du nombre de candidats (- 53 %) et une augmentation sensible du nombre de postes offerts (+ 14 %). L'étude des dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP), effectuée dans des conditions similaires à celles de l'an passé et par un jury identique à quelques membres près a conduit à un nombre d'admissibles inférieur au nombre de postes offerts pour l'enseignement public. Une première recommandation forte peut donc être adressée aux futurs candidats : celle de soigner le dossier, de ne négliger aucune des deux parties qui le composent, d'effectuer un choix pertinent pour la seconde partie en ne se limitant pas à un descriptif, mais en entrant réellement dans une analyse de la situation.

L'épreuve d'admission a montré, quant à elle, qu'un nombre trop important de candidats admissibles n'a pas fait un effort suffisant pour disposer d'une culture professionnelle correspondant aux attentes telles qu'elles sont désormais définies par l'arrêté du 1^{er} juillet 2013. En conséquence, seulement un poste sur deux (environ) a pu être pourvu.

Comme l'an passé, le présent rapport fournit aux futurs candidats trois types d'aide : des conseils qui s'appuient sur les observations des échecs et des réussites aux épreuves ; un échantillon de cinquante questions posées en 2014 ; des éléments bibliographiques de premier niveau qui renvoient à d'autres références essentielles.

D'un point de vue pratique, les lectures des dossiers pour l'admissibilité et les épreuves d'admission de la session 2014 se sont déroulées au CRDP de Poitiers qui a offert d'excellentes conditions de travail. Nous remercions la direction et l'équipe de cet établissement particulièrement accueillant.

Jean-Louis DURPAIRE

Inspecteur général de l'éducation nationale

Les chiffres du concours

	PUBLIC	PRIVE
Nombre des candidats inscrits	246	40
Nombre des candidats présents et non éliminés ¹	126	29
Nombre des admissibles	105	27
Rapport admissibles/postes	0,89	3,37
Nombre de postes	118	8
Nombre des admis	62	8
Note sur 20 du dernier admis	10	17
Liste complémentaire	0	3

L'écart entre les barres d'admission du privé et du public est considérable (7 points). Il s'explique évidemment par les ratios très différents nombre de candidats présents / nombre de postes offerts entre les deux concours.

¹ Principaux motifs d'élimination : note zéro, absence à une épreuve, copie blanche, rupture de l'anonymat par un candidat, fraude.

L'épreuve d'admissibilité

L'épreuve d'admissibilité du concours réservé de documentation est basée sur l'étude d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP). Les contraintes de forme et de fond sont définies par un arrêté du 28 décembre 2012 (annexe 1).

Les deux parties qui composent le dossier sont clairement définies. La première porte sur le parcours professionnel du candidat, la seconde sur l'analyse d'une situation pédagogique. Le dossier peut être complété d'annexes composées de documents et/ou de travaux réalisés que le candidat juge utile de porter à la connaissance du jury.

LA FORME DU DOSSIER

La plupart des candidats ont respecté les règles de mise en forme du dossier et fourni le nombre de pages prescrit. Les règles de mise en page sont généralement suivies. Cependant, peu de candidats proposent un sommaire, une page de garde, des annexes clairement identifiées.

Un certain nombre de dossiers sont encore sans organisation évidente ce qui n'est guère acceptable pour un enseignant chargé de structurer et diffuser l'information ! Une mise en page trop serrée, sans paragraphes, ni titres, ni couleur rend la lecture pénible. En revanche, un texte aéré et construit traduit une pensée élaborée et cohérente.

La mise en relief d'idées ou de termes n'est efficace que si elle est réellement sélective (il ne faut pas abuser, par exemple, des caractères gras).

Les annexes sont toujours présentes, parfois elles ne complètent pas directement la réalisation pédagogique ; le manque de renvoi aux annexes dans le texte les rend difficile à exploiter pour le jury.

Dans certains cas le nombre de pages indiqué n'est pas toujours respecté, en particulier pour la présentation du parcours professionnel. Quelques dossiers sont ainsi non conformes : nombre de pages excessif et présence de tableaux récapitulatifs ou présentation de type CV sans phrases rédigées.

Il est regrettable qu'à ce niveau, des fautes d'orthographe, de construction de phrases et de frappe restent présentes dans le dossier. Nous ne pouvons que conseiller aux candidats de bien relire et de faire relire avant envoi.

LE FOND DU DOSSIER

En introduction, le jury souhaite préciser qu'anticiper l'élaboration du dossier est indispensable. Cette épreuve ne se compose pas seulement d'un descriptif d'activités, mais aussi d'une réflexion de fond sur celles-ci et sur le parcours du candidat d'une manière plus générale, ce qui ne souffre pas d'urgence. On a trop souvent l'impression que certains candidats restent dans l'inventaire.

Le parcours professionnel

On remarque que les consignes du rapport de jury 2013 ont été appliquées et dans l'ensemble, les candidats tentent d'articuler leur formation, leurs expériences professionnelles avec les compétences acquises. Cependant, quelques-uns établissent encore un catalogue de compétences témoignant d'une lecture un peu trop littérale des consignes officielles.

Il est parfois difficile de cerner le profil du candidat qui omet de préciser des éléments de son parcours universitaire. Il est nécessaire de préciser les diplômes obtenus. De même il est intéressant de connaître clairement les types d'établissements où le candidat a exercé (collège, lycée,...).

Certains ont du mal à prendre du recul sur leur pratique et à dégager une vraie réflexion sur l'engagement motivé dans la profession. Le jury apprécie que le candidat présente l'ensemble de son parcours professionnel (qu'il ne le fasse pas débiter à l'entrée dans les fonctions de professeur documentaliste), et qu'il fasse apparaître la logique qui l'a conduit à ce choix de profession.

Les formations info-documentaires suivies doivent être mises en valeur pour montrer l'attachement à la profession. La vision du métier est parfois très réductrice (surtout pour des personnes étant en poste depuis plusieurs années).

Les réalisations pédagogiques

Une expérience pédagogique ne peut se limiter à un catalogue de description pratique de séances. Les candidats doivent expliquer les raisons qui les ont poussés à choisir ces actions. La présentation des réalisations professionnelles est trop souvent narrative et il faut insister sur la nécessité d'une analyse et d'une évaluation sans lesquelles l'activité pourrait apparaître comme une animation déconnectée de tout apprentissage. Il faut par ailleurs que les candidats osent un réel positionnement professionnel et pédagogique et s'inscrivent dans les grands chantiers actuels.

Il est inutile de détailler les aspects « pratico-pratiques » de la situation pédagogique. Ce qui est demandé, c'est de privilégier l'analyse, la réflexion et de faire apparaître clairement les objectifs visés.

Globalement les activités proposées manquent d'originalité, il s'agit pour la moitié, d'activités de recherche documentaire en vue de réaliser des exposés, voire de la méthodologie qui ne s'appuie sur aucun besoin réel. Peu de réflexion sur la place de la séquence dans la programmation de l'année.

L'éducation aux médias, la culture et la lecture sont les autres angles proposés. Peu d'expériences de publication sur Internet. L'utilisation du numérique reste très timide. Aucune activité relative aux réseaux sociaux par exemple.

Les séquences proposées sont souvent très traditionnelles, peu innovantes en particulier dans le choix des outils numériques : les candidats gagneraient à exercer leur curiosité à l'égard de nouvelles pratiques liées à de nouveaux outils, et s'appuyant notamment sur l'état actuel des recherches psychopédagogiques et info documentaires.

Le descriptif des séquences doit nettement mettre l'accent sur l'acquisition des compétences, plutôt que s'attarder sur les gestes techniques (maîtrise du traitement de texte par exemple).

On aimerait trouver une réflexion plus importante sur la place du CDI, de la documentation et des professeurs documentalistes dans les grandes évolutions que connaît notre système éducatif ou face aux enjeux qui l'attendent. Le jury a noté trop peu de réflexions sur la construction des savoirs et des compétences chez les élèves à l'ère du numérique, pas davantage d'interrogation sur les espaces physiques et le CDI hors les murs... Lorsque dans certains dossiers la notion d'espace est abordée elle n'est pas mise en parallèle avec les grandes réflexions actuelles (3C, 3^{ème} lieu...)

La relation au projet de l'établissement est rarement abordée et peu de candidats inscrivent leurs actions dans une politique documentaire formalisée. Cela laisse à penser que leur culture professionnelle est très succincte, sans doute trop.

Beaucoup de dossiers se terminent sans conclusion véritable, ce qui dénote plus une approche instrumentale de la démarche qu'une réflexion pédagogique argumentée

En annexe, les documents-ressources ou exercices des élèves seraient plus intéressants et concrets que les fiches d'objectifs du professeur documentaliste, souvent verbeuses et irréalistes. Cela permettrait au jury d'apprécier la faisabilité et l'intérêt de la démarche.

Les candidats ne doivent pas oublier que les annexes ont pour fonction d'éclairer, de justifier ou de valoriser la séquence pédagogique, pas simplement de l'illustrer. Elles doivent également mettre en valeur la place spécifique du professeur documentaliste.

Les meilleurs candidats savent rattacher leur pratique aux référentiels et ont une vision globale des missions du professeur documentaliste. Ils montrent l'intérêt transdisciplinaire des compétences info documentaires pour la réussite de l'élève.

- Ils construisent un parcours professionnel autour des grands axes des missions du professeur documentaliste : chaque situation professionnelle contribue ainsi à mettre en valeur les compétences acquises et nécessaires. On évite ainsi un catalogue chronologique
- Le dossier est élaboré autour d'une problématique formulée par le candidat
- Le choix d'activité donne un aperçu large des champs de compétence du candidat et de la vision de son
- Le dossier dans son ensemble laisse percer la personnalité, le dynamisme, l'engagement, la créativité quel que soit le contexte d'exercice du candidat

En résumé, le jury tient à rappeler les préconisations et conseils de l'année précédente :

« Le choix de l'activité pédagogique est essentiel : il exprime la vision du métier que le candidat perçoit, il doit pouvoir mettre en valeur la cohérence avec le projet d'établissement, avec la politique info-documentaire qui y est formulée, avec les réalités spécifiques de l'établissement. Il doit bien évidemment répondre à un besoin de formation clairement identifié.

La simple description, ou pire l'accumulation, de séquences pédagogiques ne peut suffire : c'est bien l'énonciation des objectifs poursuivis qui permet au jury d'analyser la pertinence des choix effectués et bien sûr de la qualité de l'évaluation explicitée par les candidats.

L'activité pédagogique choisie doit faire référence à un travail transdisciplinaire, qui justifie les activités de formation du fait de leur contextualisation et de leur réinvestissement possible par les apprenants dans d'autres situations disciplinaires.

Le jury attend également que le candidat montre une capacité à construire des séquences didactiques et à les évaluer, puis à en déduire des modifications pour l'avenir. Une capacité aussi à observer le travail des élèves, à se situer dans la posture spécifique de professeur documentaliste.

L'utilisation d'un certain nombre de concepts info documentaires et l'appui sur des sources bibliographiques solides permettent d'évaluer les compétences professionnelles des candidats. Ces connaissances doivent permettre au jury de repérer les fondements théoriques qui charpentent et valident les choix didactiques et pédagogiques qui sont présentés. Néanmoins une accumulation des références risque de paraître alors superficielle, non contextualisée voire cacher une difficulté à s'inscrire dans la réalité du métier.

La connaissance approfondie des diverses facettes du métier de professeur documentaliste est incontournable, et ne peut seulement reposer sur l'expérience accumulée, qui est souvent l'expression de centres d'intérêts personnels ou de réalités spécifiquement locales. La lecture et

l'appropriation des textes officiels successifs qui encadrent le métier est donc essentielle (la recopie des textes officiels est inutile)

Il est essentiel que le candidat fasse apparaître une connaissance des évolutions du métier et des techniques dans le domaine de l'information et de la documentation, preuve de sa vigilance dans la veille et la mise à jour continue de ses connaissances. »

L'épreuve d'admission

L'épreuve comporte deux temps, chacun d'eux étant lui-même composé de deux parties : un exposé de dix minutes maximum et un entretien de vingt minutes.

Dans le premier temps, le candidat présente son dossier de RAEP. Il doit savoir que le dossier a été lu attentivement par les membres de la commission qu'il rencontrera puisque ceux-ci en ont tiré la question qui leur sera posée dans la deuxième partie. Liberté leur est laissée de mettre l'accent sur tel ou tel point du dossier de RAEP, sachant que le jury pourra leur demander de compléter sur les aspects qu'il souhaite voir clarifier.

Dans le second temps, le candidat répond à la question qui lui a été posée par un exposé, puis s'entretient avec le jury.

Composition des commissions

Le jury pour l'oral d'admission était organisé en treize commissions de deux membres. Toutes les commissions comprenaient au moins un professeur-documentaliste, le second membre étant soit un autre professeur-documentaliste, soit un personnel d'encadrement (direction ou inspection).

Observations pratiques

Les candidats qui avaient pris soin d'apporter leur dossier de RAEP ont pu en disposer pendant la préparation et durant l'entretien avec le jury. [Les dossiers doivent être une photocopie de celui adressé au jury, sans annotations]. Toutefois, ce recours au dossier n'est pas forcément utile : il est certainement préférable d'utiliser les trente minutes pour se concentrer sur la question posée par le jury en en réservant quelques-unes pour repenser au premier exposé.

Les candidats n'ont pas été autorisés à recourir à tout autre document (notes personnelles, etc.)

Les candidats sont invités à éteindre et à ranger leur téléphone portable ou tout autre outil pouvant ouvrir des communications avec l'extérieur. Le recours à une montre traditionnelle pour bien gérer le temps de préparation est formulé. De toutes façons, les candidats sont informés que leur temps de préparation va se terminer 2 ou 3 minutes avant la fin. De même, durant la passation, le jury peut indiquer que le temps imparti aux exposés touche à sa fin.

Les questions posées

Comme écrit précédemment, les questions posées par le jury sont issues d'une lecture attentive du dossier. D'une manière ou d'une autre, elles sont liées au dossier de RAEP. Largement pédagogiques, elles ont fréquemment porté sur l'éducation aux médias et à l'information, la lecture, l'écriture, la culture numérique, l'orientation des élèves, les élèves en difficulté et les aides que le professeur-documentaliste peut apporter. Elles ont aussi touché les collaborations que le professeur-documentaliste doit entretenir, les contextes d'exercice, le fonctionnement du système éducatif. La connaissance de l'adolescent, de ses pratiques culturelles et des usages d'Internet ont été également des sujets abordés. Le lieu ressource – le CDI – a fait aussi l'objet de questionnements : quel regard le candidat porte-t-il sur les CDI où il a pu exercer ? Et quelles connaissances a-t-il des évolutions proposées par l'Institution (centres de connaissances et de culture) et par des structures extérieures (de la BU ou BM au *Learning centre*) ? Pour traiter convenablement ces sujets, les candidats doivent

effectuer une veille et lire un certain nombre d'ouvrages de référence : une bibliographie indicative et minimale est fournie dans le présent rapport.

A titre indicatif, voici cinquante questions posées aux candidats :

Dans quelle mesure l'usage des outils numériques modifie-t-il les pratiques d'enseignement du professeur documentaliste ?

Comment le professeur documentaliste peut-il, en partenariat, construire une progression de l'acquisition des compétences informationnelles au cours des quatre années du collège ?

Comment rendre un élève de collège acteur de l'acquisition de ses compétences info-documentaires ?

Comment, au travers des activités proposées, le professeur documentaliste développe-t-il l'autonomie des élèves ?

Hormis dans le cadre de l'éducation à l'orientation, comment le professeur documentaliste participe-t-il à la lutte contre le décrochage scolaire ?

En quoi l'évaluation fait-elle partie du processus d'apprentissage des compétences info-documentaires ?

Quelle utilisation de la presse le professeur documentaliste peut-il envisager dans le cadre d'un dispositif d'accompagnement personnalisé ?

Comment les activités en partenariat avec les autres disciplines favorisent-elles le développement des compétences nécessaires pour un usage responsable d'internet ?

Quelle progression des apprentissages en recherche documentaire mettriez-vous en place de la seconde à la terminale ?

Comment la presse peut-elle être un outil au service des apprentissages info-documentaires au collège ?

En quoi le professeur documentaliste peut-il contribuer à l'éducation à la citoyenneté ?

Quelles activités le professeur documentaliste peut-il mettre en œuvre pour aider les lycéens à acquérir une solide maîtrise de l'information ?

Quel rôle le professeur documentaliste peut-il jouer dans l'éducation culturelle de collégiens ?

En vous appuyant sur votre expérience professionnelle, expliquez comment un professeur documentaliste peut contribuer à l'ouverture culturelle en milieu rural.

En quoi le professeur documentaliste peut-il contribuer à la politique de remédiation au sein d'un collège d'éducation prioritaire ?

Comment le professeur documentaliste peut-il répondre, contribuer et développer des projets en collaboration avec plusieurs équipes pédagogiques ?

Quelle part le professeur documentaliste prend-il dans l'éducation à l'orientation de l'élève ?

En quoi le professeur documentaliste peut-il contribuer à l'éducation aux médias des lycéens ?

Comment prendre en compte la diversité culturelle dans la politique documentaire d'un établissement scolaire ?

Quelle pourrait être la contribution du professeur documentaliste à la politique d'éducation à la santé et la citoyenneté ?

Comment le professeur documentaliste peut-il former les élèves à la validation de l'information ?

Comment le professeur-documentaliste peut-il amener les élèves à identifier les sources d'information fiables et valides tout au long du collège ?

Comment le professeur documentaliste peut-il contribuer à l'acquisition d'une culture scientifique chez les élèves de lycée ?

Quels peuvent être les apports spécifiques du professeur documentaliste dans la construction d'une culture de l'information chez les élèves du lycée ?

D'après votre expérience, pourquoi est-il fondé de penser que le professeur documentaliste contribue à l'apprentissage de l'autonomie chez les élèves ?

A partir de votre expérience en 6ème, quelles stratégies le professeur documentaliste peut-il développer tout au long du collège pour amener les élèves à l'autonomie dans leur recherche documentaire ?

Quelle complémentarité entre les ressources numériques et les ressources papier pour favoriser la culture informationnelle des élèves ?

Selon votre expérience, quel est l'apport spécifique du professeur documentaliste dans une équipe d'établissement pour l'intégration scolaire des élèves à besoins particuliers ?

Quelle place du CDI et quel rôle pour le professeur documentaliste dans la mise en œuvre du projet d'établissement ?

A partir de votre expérience, pensez-vous que le professeur documentaliste puisse prendre sa place dans chacun des axes du projet d'établissement ?

En vous appuyant sur votre expérience professionnelle, montrez ce que peut-être l'ouverture culturelle d'un établissement et le rôle que peut jouer le professeur documentaliste.

Comment et en quoi le professeur documentaliste peut-il être moteur des Parcours d'Education Artistique et Culturelle ?

Comment inscrire votre démarche au service de l'orientation des élèves, dans une politique documentaire globale, cohérente et concertée ?

Comment le professeur documentaliste peut-il investir les autres champs de l'accompagnement personnalisé (hors éducation à l'orientation) en lycée ?

Comment le professeur documentaliste peut-il contribuer à la réussite des élèves à besoins spécifiques ?

Quelle place peuvent prendre les médias sociaux dans la formation des élèves à la maîtrise de l'information en collège ?

En quoi la formation à l'usage du numérique peut-elle permettre aux élèves de développer une culture informationnelle?

En quoi et comment la collaboration avec les enseignants peut-elle favoriser les apprentissages documentaires ?

Comment le professeur documentaliste peut-il contribuer à la prévention du décrochage scolaire en lycée professionnel ?

A partir de votre expérience, comment envisageriez-vous de participer à l'éducation à la citoyenneté dans un collège d'éducation prioritaire ?

Quels usages pédagogiques du numérique le professeur documentaliste peut-il mettre en œuvre afin de favoriser l'autonomie des lycéens dans leurs apprentissages ?

Comment le professeur documentaliste peut-il fédérer les équipes dans des pratiques pédagogiques et éducatives innovantes ?

En vous appuyant sur votre expérience professionnelle, quelle peut être la place du professeur documentaliste dans les différents dispositifs interdisciplinaires du second degré ?

En vous appuyant sur votre expérience professionnelle, comment envisagez-vous le rôle du professeur documentaliste dans l'évaluation des élèves ?

Comment le professeur-documentaliste peut-il contribuer au développement de l'autonomie chez l'élève au collège ?

En vous appuyant sur votre expérience professionnelle, quelle place peut-on envisager pour l'éducation à la citoyenneté dans la politique documentaire de l'établissement ?

Selon vous, en quoi les outils et les ressources numériques influencent-ils les pratiques de la lecture ?

Au travers de votre expérience professionnelle et dans le cadre de l'éducation aux médias et à l'information quelle pourrait être la progression des apprentissages de la 6^{ème} à la 3^{ème} ?

Selon vous et à partir de votre expérience professionnelle quel peut être l'impact du numérique sur les apprentissages des compétences info-documentaires ?

Selon votre expérience professionnelle en quoi le métier de professeur documentaliste peut-il être différent selon le type d'établissement ?

Observations du jury sur l'épreuve

Généralités

1. Présentation –Tenue

La tenue des candidats a été généralement adaptée à la situation de postulant à un emploi de niveau cadre A dans la fonction publique. La tenue et l'attitude sont les premiers vecteurs de communication et il importe d'y prêter une attention soutenue dans la circonstance du concours.

2. Aisance orale et aptitude à la communication

Le stress pénalise certains candidats, alors que le jury se veut bienveillant et rassurant. Beaucoup de candidats ponctuent leurs affirmations ou leurs hésitations de « voilà », ce qui est à éviter totalement. Il est conseillé de s'entraîner à la technique de l'exposé oral par les moyens qui seront ceux choisis par le candidat. Les attendus lors de cette épreuve sont :

- la voix doit être posée et audible ;
- le débit doit être suffisamment fluide pour rendre le discours compréhensible ;
- les idées doivent être structurées de façon logique (chronologique ou thématique) pour permettre au jury de comprendre le fil conducteur de l'exposé.

3. Gestion du temps

Si certains candidats connaissent les attendus en termes de gestion du temps, d'autres gèrent mal leur temps, d'autant plus que certains n'ont pas de montre.

Par ailleurs, le sens de la synthèse fait trop souvent défaut. Un propos même court (dix minutes) doit absolument être construit.

4. Sens du service public, positionnement

Les candidats se sont presque tous attachés à mettre l'élève au centre de leur pratique. La loyauté vis à vis de l'institution était claire pour la quasi-totalité des candidats.

5. Compétences

Les candidats ne parviennent pas toujours à mettre en évidence les compétences acquises spécifiques à la fonction, bien que décrivant factuellement leurs pratiques. Quant aux connaissances, elles sont rarement approfondies. Un regard réflexif sur ses pratiques est indispensable pour montrer son aptitude à évoluer dans la fonction.

Le candidat ne doit pas hésiter à expliciter ses démarches de formation et de veille informationnelle.

L'empathie et l'envie de faire réussir les élèves sont nécessaires mais insuffisantes pour attester d'une réelle professionnalité. Les valeurs doivent être étayées par des connaissances professionnelles tant sur le plan info-documentaire que sur le plan pédagogique.

Partie 1 de l'épreuve d'admission

Pertinence des réponses lors de l'échange sur le dossier

La cohérence et le fil directeur dans la réponse sont indispensables. Il faut à tout prix éviter les digressions.

Le candidat ne doit pas hésiter à faire reformuler la question, plutôt que de répondre trop rapidement, sans prendre la mesure, ni de l'ampleur, ni de la précision de la question.

Il est préférable de prendre quelques secondes de réflexion plutôt que de fournir une réponse hâtive et inadaptée.

Connaissances et compétences mises en évidence

La présentation orale reste trop souvent descriptive, sans mise en avant des compétences acquises, ni des connaissances. Elle doit être complémentaire du dossier et éviter sa répétition

Mise en perspective des éléments contenus dans le dossier

Lors de l'échange sur le dossier, le jury souhaite voir si le candidat sait prendre le recul nécessaire et a un regard critique sur les actions conduites. Le candidat doit montrer qu'il est capable de situer le projet exposé dans une problématique plus vaste. Il est difficilement acceptable, par exemple, de ne pas relier les actions sur la lecture à la prévention de l'illettrisme ou à un renforcement des compétences du socle commun. Certains candidats sont attachés à démontrer leurs compétences par la diversité et/ou la qualité de leurs activités. Ou alors ils ne savent pas interroger et analyser les situations professionnelles vécues et mesurer la plus value de leur action. D'autres relatent trop d'anecdotes ou de détails qui n'intéressent pas le jury. Evaluer son action professionnelle suppose de s'interroger aussi sur les acquis des élèves, ce qui ne signifie pas que le professeur-documentaliste doit entrer dans une notation traditionnelle des élèves !

Partie 2 de l'épreuve d'admission

Traitement de la question posée

Le candidat doit s'attacher à bien comprendre la question. Si la réponse peut s'appuyer sur l'expérience du candidat, elle doit avant tout démontrer sa capacité à faire évoluer sa pratique et à la nourrir de ses connaissances et compétences acquises. Une problématique doit clairement apparaître et favoriser la cohérence de la réponse. C'est rarement le cas. Le souci d'exhaustivité ne doit pas aboutir à un catalogue de situations.

Connaissance du système éducatif

Les candidats connaissent dans l'ensemble les réformes en cours dans le système éducatif.

Ils ne doivent toutefois pas se limiter à celles qui concernent directement les professeurs documentalistes et le type d'établissement dans lequel ils exercent.

On attend d'un candidat qu'il puisse montrer comment il s'est approprié ces réformes dans sa pratique professionnelle.

Connaissance du métier de professeur-documentaliste

Les connaissances du métier de professeur documentaliste ne doivent pas rester artificielles : les termes, et les référentiels sont le plus souvent connus, mais recouvrent rarement une maîtrise conceptuelle et une réalité de pratique. Certains candidats se sont limités à l'évocation de la circulaire

de 1986. Le concept de politique documentaire n'est pas toujours connu, pas plus que celui de l'éducation aux médias et à l'information.

La plupart des candidats éprouvent des difficultés à décontextualiser leur réflexion, ce qui ne leur permet pas d'exprimer une vision large du métier de professeur documentaliste.

De nombreux candidats, par leur difficulté à traiter en profondeur la question posée, mettent en lumière à nouveau la nécessité de mieux se préparer à l'épreuve orale et de solliciter au maximum toutes les pistes de formation existantes. La rencontre avec des collègues de terrain, sur les lieux d'activité, permettrait sans doute une approche plus large et plus réaliste des pratiques présentées. Lorsque la réponse à la problématique se construit à partir des référentiels de compétences du professeur-documentaliste, le discours est souvent plus complet, structuré, cohérent et crédible.

Connaissance du métier d'enseignant

Beaucoup de candidats ne font pas référence aux notions de psychopédagogie pourtant indispensables à une pratique raisonnée du métier d'enseignant : profils cognitifs, spécificités des publics. La différenciation pédagogique est le plus souvent reconnue dans sa nécessité, mais les candidats ne savent que trop rarement comment la mettre en œuvre. Plusieurs candidats ont présenté des actions en direction du public Ulis, Segpa, en indiquant ne pas connaître leurs spécificités, et donc en se bornant à proposer des démarches par tâtonnement.

Annexes

Annexe 1 : Arrêté du 28 décembre 2012

Arrêté du 28 décembre 2012 relatif aux modalités d'organisation des concours réservés pour l'accès à certains corps et grades de personnels enseignants, d'éducation et d'orientation relevant du ministre chargé de l'éducation (JORF n°0304 du 30 décembre 2012) – Extrait.

(...)

A. — Epreuve d'admissibilité

Epreuve consistant en l'étude par le jury d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi par le candidat.

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties.

Dans une première partie (deux pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (école, collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

Dans une seconde partie (six pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter.

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Le candidat qui se présente dans une section ou option différente de celle dans laquelle il a exercé peut faire état d'expériences pédagogiques observées ou montrer en quoi son parcours lui a permis de construire une identité professionnelle qui lui permette d'exercer le métier de professeur dans la discipline choisie.

Le candidat souhaitant valoriser son expérience professionnelle en formation continue des adultes ou d'insertion des jeunes développe dans cette seconde partie, à partir également d'une analyse précise et parmi ses activités de formation, celle qui lui paraît la plus significative dans la mise en œuvre et l'animation d'actions articulées aux situations des stagiaires et dans la mise en œuvre de méthodes pédagogiques appropriées.

Il indique et commente ses choix tant en ce qui concerne ses activités d'enseignement et/ou de formation (face-à-face pédagogique permettant la transmission des savoirs et savoir-faire, incluant le

suivi pédagogique individuel des stagiaires, l'évaluation et la validation des travaux des stagiaires, la présentation des dossiers des stagiaires) que dans les autres activités liées à l'acte de formation, notamment dans la conception et la construction des formations, la mise en œuvre des méthodes et des outils pédagogiques adaptés aux différents publics, l'accompagnement de ces publics dans leur projet de formation et/ou d'insertion, la relation avec d'autres acteurs.

Chacune des parties devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 x 29,7 cm et être ainsi présentée :

- dimension des marges :
- droite et gauche : 2,5 cm ;
- à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm ;
- sans retrait en début de paragraphe.

A son dossier le candidat joint, sur support papier, un ou deux exemples de documents ou de travaux, réalisés dans le cadre de l'activité décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. Ces documents doivent comporter un nombre de pages raisonnable, qui ne saurait excéder dix pages pour l'ensemble des deux exemples. Le jury se réserve le droit de ne pas prendre en considération les documents d'un volume supérieur.

L'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier doit être attestée par le supérieur hiérarchique auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites.

Les critères d'appréciation du jury porteront sur :

- la pertinence du choix de l'activité décrite ;
- la maîtrise des enjeux scientifiques et techniques, didactiques et pédagogiques de l'activité décrite
- la structuration du propos ;
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;
- la justification argumentée des choix didactiques et pédagogiques opérés ;
- la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

(...)

B. — Epreuve d'admission : Epreuve d'entretien avec le jury.

Durée de préparation : trente minutes. Durée totale de l'épreuve : soixante minutes maximum.

L'épreuve comporte deux parties :

I. — Première partie de l'épreuve :

Elle consiste en une présentation par le candidat de son dossier de RAEP (dix minutes maximum) suivi d'un échange avec le jury (vingt minutes maximum). Cet échange doit permettre d'approfondir les éléments contenus dans le dossier. Notamment, il pourra être demandé au candidat d'en expliciter certaines parties ou de les mettre en perspective.

Durée de la première partie : trente minutes maximum

II. — Seconde partie de l'épreuve :

La seconde partie comporte un exposé du candidat suivi d'un entretien avec le jury. A partir de l'expérience professionnelle du candidat décrite dans son dossier de RAEP, le jury détermine un sujet pour lequel il demande au candidat d'exposer comment il a traité l'un des points du programme ou l'un des éléments de formation correspondant, respectivement, à l'enseignement dans une des classes

dont il indique avoir eu la responsabilité ou à l'enseignement postsecondaire qu'il a dispensé ou à une action de formation ou d'insertion qui lui a été confiée. Cette question est remise au début de l'épreuve au candidat qui en prépare les éléments de réponse durant le temps de préparation.

L'entretien avec le jury doit permettre d'approfondir les différents points développés par le candidat.
(...)

Cet entretien s'élargit à un questionnement touchant plus particulièrement la connaissance réfléchie du contexte institutionnel et des conditions effectives d'exercice du métier en responsabilité.

Le jury apprécie la clarté et la construction de l'exposé, la qualité de réflexion du candidat et son aptitude à mettre en lumière l'ensemble de ses compétences (pédagogiques, disciplinaires, didactiques, évaluatives, etc.) pour la réussite de tous les élèves.

(...)

Durée de la seconde partie : trente minutes maximum (exposé : dix minutes maximum ; entretien avec le jury : vingt minutes maximum).

Annexe 2 : composition du jury

DURPAIRE	Jean-Louis	IGEN, Président
REVERCHON-BILLOT	Michel	IGEN, vice-président
LAMOUREUX	Mireille	chargée d'études documentaires, secrétaire générale
ABABSA	Emmanuel	principal
ALLIOUX	Stéphane	proviseur
AZIHARI	Evelyne	proviseur
BALLARIN	Annie	IA IPR EVS
BENEDETTI	Laure	professeur-documentaliste
BORREGO	Anne-Marie	proviseur
DE BOIS	Anne	professeur-documentaliste
DUPONT	Francis	professeur-documentaliste
EYMARD	Isabelle	professeur-documentaliste
FAUQUEMBERGUE	Frank	Directeur de CRDP
FEAUVEAU	Michel	principal
FONTAINE	Isabelle	professeur-documentaliste
JOURDAN	Samuel	principal adjoint
KOENIG	Didier	professeur-documentaliste
LAFOND	Elise	professeur-documentaliste
LIBERCIER	Marie Hélène	professeur-documentaliste
MERLET	Louise	professeur-documentaliste
MICHELIN	Joël	IA IPR EVS
MIGNIEN	Corinne	proviseur
MISSOU	Frédéric	principal
MITTET	Philippe	Directeur académique des services de l'éducation nationale
PUYGRENIER	Catherine	professeur-documentaliste
RABALLARD	Christophe	professeur-documentaliste
RANSON-GODIN	Chloé	professeur-documentaliste
SANCANDI	Christophe	professeur-documentaliste
SIEBERT	Nicole	professeur-documentaliste
VILLA	Laurence	professeur-documentaliste
VINCENT	Evelyne	professeur-documentaliste

Annexe 3 : éléments bibliographiques

Les références suivantes constituent un premier niveau pour cerner le sujet. Ce sont des documents incontournables (à noter que la plupart d'entre eux sont accessibles en accès libre sur le web) ; ils ouvrent vers des bibliographies plus spécialisées dans lesquelles le candidat puisera pour compléter sa formation.

SOMMAIRE

- 1- Système éducatif
- 2- Sciences de l'information, bibliothéconomie, documentation
- 3- Politique documentaire des établissements scolaires
- 4- Culture de l'information

1- SYSTEME EDUCATIF

Dictionnaire encyclopédique de l'éducation et de la formation. Christiane Etévé, Philippe Champy. 3^e éd. Retz, 2011.

Disponible en version numérique

Le système éducatif français. Jean-Louis Auduc. Nathan, 2012. (Coll. Repères pratiques)

Sites web

CNDP : <http://www.cndp.fr/accueil.html>

Adress'RLR : www.adressrlr.cndp.fr (consultation de l'ensemble des programmes et des textes sur le droit de l'enseignement scolaire)

L'agence des usages TICE : <http://www.cndp.fr/agence-usages-tice/index.htm>

Educasources : <http://www.educasources.education.fr/>

Ministère de l'éducation nationale.

Eduscol : <http://eduscol.education.fr/>

Le système éducatif : <http://www.education.gouv.fr/pid8/le-systeme-educatif.html>

Les sigles : <http://www.education.gouv.fr/pid95/sigles.html>

ONISEP : <http://www.onisep.fr>

2- SCIENCES DE L'INFORMATION, BIBLIOTHECONOMIE, DOCUMENTATION

Le métier de documentaliste. Jean-Philippe Accart, Marie-Pierre Réthy. 3^e éd. Le Cercle de la librairie, 2008

Vocabulaire de l'information

http://www.adbs.fr/vocabulaire-de-la-documentation-41820.htm?RH=REVUE&RF=OUTILS_VOC

Histoire de la documentation en France. Culture, science et technologie de l'information 1895-1937.
Sylvie Fayet-Scribe. CNRS, 2000

Sites web

ADBS (Association des professionnels de l'information et de la documentation) : <http://www.adbs.fr>

BBF (*Bulletin des bibliothèques de France* publié par l'ENSSIB) : <http://bbf.enssib.fr/>

Documentaliste-Sciences de l'information (publiée par l'ADBS)

http://www.adbs.fr/revue-documentaliste-sciences-de-l-information-75413.htm?RH=R1_ADBS&RF=REVUE

ENSSIB (Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques)

<http://www.enssib.fr/>

3- POLITIQUE DOCUMENTAIRE DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

Les politiques documentaires des établissements scolaires : rapport à Monsieur le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Rapporteur Jean-Louis Durpaire. Inspection générale de l'éducation nationale, 2004

<http://media.education.gouv.fr/file/39/2/6392.pdf>

Guide TICE pour le professeur-documentaliste : Enjeux numériques. Denis Tuchais, Jean-Pierre Véran. CRDP de l'académie de Paris, 2012

Les professeurs documentalistes. CRDP de l'académie d'Orléans-Tours, 2011. (Livre bleu)

Comment le numérique transforme les lieux de savoir. Bruno Devauchelle. Fyp éditions, 2012

Vers des centres de connaissances et de culture. Ministère de l'Education nationale, 2012. (Coll. Vadémécum)

http://media.eduscol.education.fr/file/actus_2012/77/1/2012_vademecum_culture_int_web_214771.pdf

Le guide de l'enseignant documentaliste : de la politique documentaire aux environnements numériques. Nicolas Dompnier. Hachette éducation, CRDP de Franche-Comté, 2006. (Ressources formation)

Site web

Savoirs-CDI : <http://www.savoirscdi.cndp.fr/>

4- CULTURE DE L'INFORMATION

L'accès et la formation à la documentation du lycée à l'université : un enjeu pour la réussite des études supérieures. Inspection générale des bibliothèques (Daniel Renoult) et Inspection générale de l'Éducation nationale (Jean-Louis Durpaire). Ministère de l'Éducation nationale, ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, mars 2009

http://media.enseignementsuprecherche.gouv.fr/file/2009/47/1/Former_a_la_documentation_9_mars_version_definitive_133471.pdf

Repères pour la mise en œuvre d'un parcours de formation à la culture de l'information. Jean-Louis Durpaire, Mireille Lamouroux, dir. Ministère de l'éducation nationale, DGESCO, 2010

http://media.eduscol.education.fr/file/Pacifi/85/4/Reperes_Pacifi_157854.pdf

Culture de l'information et disciplines d'enseignement. CD-Rom. Sous la direction de Jean-Louis Durpaire. 5^e éd. CRDP de l'Académie de Toulouse, 2013.

L'éducation à la culture informationnelle. Annette Béguin-Verbrugge, dir. ENSSIB, 2010

Une histoire de la lecture. Alberto Manguel. Ed. Actes sud, 2000

Cultures numériques, Education aux médias et à l'information. Actes de la Conférence nationale de Lyon. Eric Bruillard, Jean-Louis Durpaire, Mireille Lamouroux. Sceren Editions, 2013

Site web

FORMIST : <http://www.enssib.fr/formist>